

Lyon, 13 juin 2016

Orange pressé

Un effort et des engagements significatifs

L'opérateur historique Orange a annoncé le 8 juin un programme précis pour accélérer la couverture fixe et mobile des zones rurales en haut et très haut débit. Le programme *Orange Territoires Connectés* va dans le bon sens en prenant davantage en compte les besoins spécifiques en zone rurale.

Cette exigence est affirmée depuis longtemps par les élus ruraux pour le très haut débit mobile et l'Internet généralisé. L'Etat comme les opérateurs, doit faire un saut conceptuel, stratégique, économique et politique pour réussir cette révolution au profit de tous les territoires. Pour en faciliter la concrétisation, une stabilité fiscale, législative et réglementaire serait bienvenue après que les décisions de correction des inégalités ont été prises.

La démarche d'Orange tente de rattraper d'ici quelques années le retard pris dans l'aménagement numérique du territoire et qui doit être considéré comme un enjeu national, dont les territoires ruraux ne peuvent être exclus. L'accès à la téléphonie mobile de qualité (4G) et au très haut débit Internet jusqu'aux 36 000 communes est une condition nécessaire au développement équilibré du pays.

Le déploiement en centre bourg devra à court terme être ciblé en 4G comme il a été annoncé publiquement par le président de Orange lors de l'inauguration du centre de recherches de l'entreprise en présence du Président de la République. Il est indispensable de corriger cette situation qui fait de la France un pays très en retard avec moins de 50 % du territoire couvert en 4G. Cette situation a pour conséquence de maintenir le décalage entre zones denses et rurales sur les mobiles, et de ne pas offrir la même qualité entre les populations urbaines et rurales alors que les usages sont identiques.

L'AMRF se félicite par ailleurs de l'accélération de la mise en œuvre des dispositifs annoncés par Orange permettant de téléphoner depuis l'intérieur des bâtiments.

Il faut ajouter aux exigences, l'ouverture immédiate d'un travail de concertation pour réviser la notion de couverture du territoire en termes de téléphonie mobile auprès des opérateurs. L'exigence de l'Etat, permettant de repousser l'effort indispensable pour obtenir une couverture conforme aux usages numériques actuels et à venir, votée au parlement en 2003, est bien trop faible et peu contraignante.

Enfin, un chantier important doit être amorcé désormais par l'opérateur pour compenser le retrait des cabines téléphoniques. Par exemple par le développement d'un service minimum d'accès à internet mobile gratuit en centre-bourg.

L'AMRF, tout en saluant ces efforts, restera vigilante dans l'application de ces nouveaux engagements en veillant à l'égalité de traitement de tous les territoires.

Vanik Berberian, pour le Bureau de l'AMRF

Contacts :

Julien Thibert – Responsable communication AMRF - 06 60 89 80 80 & julien.thibert@amrf.fr

